

2021-2026

Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

VILLE DE RENNES

ÉDITO

Pour une ville sûre et apaisée

La tranquillité et la sécurité sont des droits fondamentaux et des piliers essentiels de la qualité de vie des habitants. À ce titre, Rennes demeure l'une des grandes villes les plus sûres de France et elle doit le rester.

Nous portons un regard lucide sur les questions de sécurité, et comme l'ensemble des grandes villes, nous connaissons des phénomènes de délinquance, dont certains se sont accentués ces dernières années. C'est le cas, notamment, du trafic de stupéfiants.

À l'heure de réécrire collectivement notre stratégie, nous avons consulté largement les Rennaises et les Rennais, pour entendre les besoins exprimés, prendre en compte ces évolutions et définir de nouvelles priorités.

La stratégie qui vous est présentée ici s'inscrit dans une politique globale de lutte contre l'exclusion et les inégalités. Nos réponses sont donc sécuritaires mais aussi sociales, économiques, culturelles, éducatives. Notre stratégie s'articule autour de trois engagements prioritaires : assurer la sécurité et la tranquillité des Rennaises et des Rennais ; renforcer la prévention auprès des jeunes et agir aux côtés des parents ; et améliorer l'accueil et le parcours des victimes, particulièrement des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Associer les habitants à la production des politiques publiques qui les concernent est un gage de réussite et d'innovation ; cela contribue aussi à une meilleure compréhension entre les citoyens et les forces de l'ordre. C'est pourquoi chacune de nos actions répondra à un enjeu transversal d'information et de participation des habitants.

Nous avons travaillé cette feuille de route dans le cadre d'un partenariat étroit, constant et constructif. Elle est partagée par l'ensemble des acteurs de la sécurité et de la tranquillité publique et guidera nos actions jusqu'en 2026 : chacun dans ses responsabilités, et tous engagés avec détermination et exigence pour répondre aux attentes légitimes des Rennaises et des Rennais.



Nathalie Appéré, Maire de Rennes



INTRODUCTION

Le partenariat institutionnel autour des enjeux de sécurité, de tranquillité et de prévention de la délinquance à Rennes est ancien et se structure dès l'installation, en 1984, du premier Conseil Communal de Prévention de la Délinquance. Au gré des évolutions législatives, notamment de la loi du 5 mars 2007 qui conforte le rôle pivot du Maire en la matière, et instaure les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) pour toutes les communes de plus de 10 000 habitants, cette culture du partenariat n'a cessé d'être confortée, donnant progressivement lieu à la mise en place d'instances de travail territoriales et thématiques propices au développement d'actions de prévention et de répression concertées et adaptées à la réalité du territoire.



En 2015, les membres du CLSPD rennais (Etat/Ville/Département) ont fait le choix d'identifier pour cinq ans les grandes priorités du territoire devant présider à la réflexion commune, à la recherche de solutions concrètes, à la mise en place d'actions innovantes répondant aux attentes des citoyens, et à la convergence des moyens propres à chacun dans le respect de ses compétences.

Cette première **Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (STSPD) qui a fixé les priorités, les objectifs et la méthode de travail du CLSPD entre 2015 et 2020, est arrivée à son terme le 31 décembre 2020.

En vue de sa réécriture, conformément aux engagements de mandat de l'équipe municipale élue en 2020, et dans son rôle d'animatrice du CLSPD, la Ville de Rennes a élaboré un bilan des moyens et actions engagés entre 2015 et 2020, et a conduit, entre janvier et avril 2021 une large concertation citoyenne*, inscrivant le renouvellement de cette politique publique dans le cadre du "Printemps rennais de la concertation".



Le recueil de ces contributions a été mis à disposition des partenaires du CLSPD sous la forme d'un **Livre blanc de la Sécurité et de la Tranquillité Publique à Rennes** afin d'enrichir la réflexion commune et de nourrir l'élaboration des nouvelles priorités pour la période 2021-2026.

La présente Stratégie s'inscrit dans le cadre de référence que constitue la **Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance** énoncée par le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la période 2020-2024. **

* La synthèse de l'ensemble des contributions est disponible sur le site de la Fabrique Citoyenne <https://fabriquecitoyenne.rennes.fr/consultation/livre-blanc-de-la-securite-amp-de-la-tranquillite-publique/presentation/presentation-du-dispositif>

** <https://www.cipdr.gouv.fr/prevenir-la-delinquance/20202024-2/>



PRINCIPES D'ACTION

La sécurité est un droit fondamental que les élus de la Ville de Rennes placent au cœur du contrat social qu'ils proposent aux Rennaises et aux Rennais. Lutter contre l'insécurité, c'est également lutter contre les inégalités sociales et économiques, car les populations les plus vulnérables au regard de ces critères sont bien souvent les plus quotidiennement touchées.

Bien que les principaux sujets de préoccupation se retrouvent d'un quartier à l'autre, les différentes réalités urbaines (aménagement urbain, présence d'établissements scolaires, maillage associatif, transports en commun...) appellent des réponses circonstanciées, graduées et ajustées à la réalité de chaque secteur géographique.

Par ailleurs, la conduite inter partenariale et permanente d'une politique de sécurité et de tranquillité publique nécessite la disponibilité des décideurs et des acteurs et l'actualisation régulière d'outils d'observation fiables et pérennes.

La présente Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance **s'appuie donc sur les principes suivants :**

→ **Agir dans le cadre d'une politique globale de cohésion sociale :**

Il s'agit de mobiliser à l'appui des enjeux de sécurité et de tranquillité, outre l'intervention de policiers en vue de faire cesser les troubles, les leviers de long terme qui agissent en complémentarité, telles que les politiques éducatives, associatives, économiques, sociales, d'égalité, de lutte contre les discriminations, d'accès à la santé, de promotion de la Jeunesse, et d'aménagement urbain.

→ **Grader les réponses en articulant prévention, médiation, répression et sanction :**

Il s'agit de toujours chercher à déterminer le degré de gravité d'une situation ; en cas de troubles de faible intensité, et sans

caractère ostentatoire et délibéré de l'infraction, privilégier une approche par le dialogue visant à informer sur la réglementation en vigueur avant de déployer les outils répressifs. À l'inverse, lorsque des démarches d'information, de sensibilisation et de médiation s'avèrent infructueuses, assumer avec fermeté une action répressive.

→ **Travailler selon une logique pragmatique et de proximité grâce à une organisation partenariale réactive au quotidien, et conciliant des approches centralisées et territorialisées :**

Cela implique, dans le cadre de la gouvernance du CLSPD de Rennes de s'appuyer sur la connaissance du terrain et sur les propositions des acteurs de proximité (associations, services de proximité, habitants...), tout en mobilisant l'intervention des services spécialisés, Polices Nationale et Municipale, justice, médiateurs, travailleurs sociaux...

→ **Se donner les moyens d'une connaissance actualisée des problématiques :**

À cette fin, les signataires de la présente Stratégie confient à l'APRAS, en tant qu'Observatoire rennais de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles la mission de recueil des principales données disponibles pour suivre l'évolution des problématiques traitées en partenariat, et interroger régulièrement les actions mises en œuvre dans une logique d'évaluation. Il est possible de compléter cette approche par la mobilisation d'études, d'enquêtes, de recherche-actions et de consultations citoyennes plus ponctuelles, afin d'enrichir l'approche quantitative.

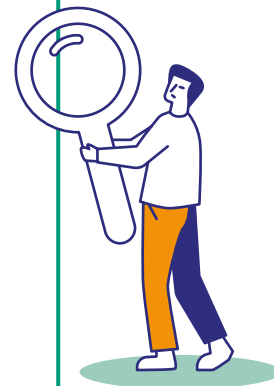
DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une délinquance globalement en hausse

La très grande majorité des Rennaises et des Rennais (94%) déclare vivre dans une ville agréable, voire très agréable, et ils sont peu nombreux (7%) à dire se sentir souvent en insécurité (source : enquête réalisée par téléphone par l'institut TMO en février 2021).

Cependant, une tendance à la dégradation des conditions de sécurité est pointée par 29% des habitants, et ce taux augmente au sein du public des jeunes, des habitants du centre-ville et des femmes. Les travaux de l'Observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles piloté par l'APRAS mettent d'ailleurs en évidence une augmentation du nombre de faits de délinquance générale et des principales catégories de faits de délinquance sur la période 2015 -2019 :

+13,7%	Délinquance générale
+57,9%	Infractions à la législation sur les stupéfiants
+21,6%	Destructions dégradations
+14,1%	Délinquance financière
+47,6%	Atteintes envers dépositaires de l'autorité publique
+35%	Violences sexistes et sexuelles



Source : Observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles, APRAS, 2019

On relève deux indicateurs positifs à savoir, la baisse de 14,12% de la délinquance de voie publique, et un taux d'élucidation lui aussi favorable, signe d'une réelle dynamique de la politique de sécurité et de l'efficacité de l'action de la police et de la justice.

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Centre / Quartiers Politique de la ville

Le quartier Centre, qui rassemble 9% de la population rennaise, concentre à lui seul 25% des faits de délinquance, et a connu une hausse significative entre 2015 et 2019 (+22%). Par ailleurs, les habitants des quartiers de la politique de la Ville (QPV) sont plus nombreux (24%) que ceux du centre-ville (19%) à estimer que la qualité de vie dans leur ville a tendance à s'améliorer (enquête TMO-février 2021). On relève cependant que, dans l'ensemble, ces quartiers prioritaires ont, eux aussi, connu sur la période 2015-2019 une hausse sensible de la délinquance, bien qu'inégale d'un quartier à l'autre.

Globalement, les problématiques identifiées dans le cadre de la STSPD début 2015 restent largement d'actualité et ont mobilisé l'ensemble des partenaires du CLSPD rennais autour des principales tendances suivantes :

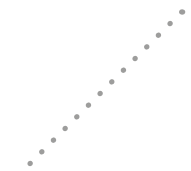
→ La confirmation de **la visibilité des trafics de stupéfiants** et l'extension des points de deal en centre-ville et dans les quartiers, générant une appropriation des espaces publics et privés, des tensions entre habitants et délinquants, ainsi qu'une inquiétude quant à l'attractivité de cette trajectoire délinquante pour les jeunes et ce dès la préadolescence (10-12 ans).

→ **Une banalisation des phénomènes de violence chez les jeunes.** Si ces problématiques ne sont pas nouvelles, leur mobilité renforcée par l'usage des réseaux sociaux, la présence banalisée d'armes et le rajeunissement des jeunes concernés inquiètent les partenaires du CLSPD.

→ **Un élargissement à l'ensemble des quartiers des troubles liés aux rassemblements festifs et à l'alcoolisation sur l'espace public.** Si certaines de ces pratiques sont simplement le fait de familles et de groupes investissant plus facilement l'espace public, certains groupes présentent des comportements à risque et engendrent des nuisances (alcoolisation, consommation de produits stupéfiants, mictions, nuisances sonores...); les horaires tardifs, les jours de week-end et l'ampleur des phénomènes rendent difficiles les actions de régulation et de répression.

→ **L'augmentation du nombre de plaintes pour atteintes sexuelles** (+35% entre 2015 et 2019), et une expression plus régulière des phénomènes de harcèlement auxquels sont confrontées les femmes sur l'espace public.

→ **La délinquance générée par des Jeunes Étrangers en Erance (JEE).** Majoritairement originaires du Maghreb, dans une moindre mesure d'Afrique subsaharienne, ces jeunes, parfois mineurs, mais peu inscrits dans les parcours de prise charge de l'Aide Sociale à l'Enfance, s'adonnent quotidiennement à la délinquance de voie publique, à de la consommation de produits prohibés. Ils contribuent significativement à la dégradation des conditions de sécurité du centre-ville de Rennes.



LES AXES DE TRAVAIL DE LA STSPD 2021 – 2026

Forts des contributions recueillies dans le Livre blanc, des éléments de diagnostic partagés dans l'Observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles, et au terme de l'Assemblée Plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qui s'est tenue le 7 juillet 2021, les partenaires signataires de la STSPD 2021-2026 s'engagent à mobiliser, à renforcer et à coordonner les moyens dont ils disposent au regard des trois priorités suivantes :

- 1 Assurer la sécurité et la tranquillité des Rennaises et des Rennais.**
- 2 Renforcer la prévention auprès des jeunes et agir avec et aux côtés des parents.**
- 3 Améliorer la prise en charge des victimes, tout particulièrement des victimes de violences sexistes et sexuelles, et favoriser l'accès au droit.**



ENJEU TRANSVERSAL

Les signataires s'engagent également, mutuellement, à faire de l'information des habitants sur l'action publique en matière de sécurité, de tranquillité, de justice et de prévention, une priorité commune, à développer de nouveaux cadres permettant la participation active des habitants aux réponses déployées, et à améliorer par des actions concrètes la qualité de la relation des habitants avec les services de police, nationale et municipale.

AXE 1

ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DES RENNAISES ET DES RENNAIS

Bien que la lutte contre les trafics de stupéfiants, la délinquance de voie publique, la délinquance routière, tout comme, plus globalement la sécurité des biens et des personnes, relèvent en priorité de la compétence de l'Etat et appellent la mobilisation de moyens essentiellement régaliens (policiers et judiciaires), **les partenaires du CLSPD de Rennes inscrivent cette priorité dans la STSPD 2021-2026, en réponse à la très forte attente exprimée par les habitants sur les sujets de préoccupation suivants :**

- La lutte contre les **trafics de stupéfiants**.
- La lutte contre les **rodéos sauvages** et les **tirs de mortiers d'artifice**.
- La lutte contre la **délinquance de voie publique**, notamment celle attribuée aux Jeunes Étrangers en Errance.
- La sécurisation de certains espaces publics pour lutter contre les **stratégies d'évitement**.
- La lutte contre le **harcèlement de rue**.
- La prévention et la lutte contre les **incivilités**.
- La lutte contre les **troubles sur les espaces publics** (tapages, occupations abusives).
- La régulation des **pratiques festives nocturnes**, la prévention et la lutte contre les excès liés à l'alcool.
- La lutte contre les **troubles de voisinage**.

L'inscription de ces sujets dans la STSPD rennaise doit permettre à ses signataires :

- De reconnaître collectivement le **niveau de priorité de ces sujets** pour les habitants et de mobiliser les moyens disponibles en conséquence.
- **D'identifier et de renforcer les coopérations qu'il est possible de développer** à l'appui des moyens de l'État, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Sont ici tout particulièrement visés les coopérations entre la Police Nationale et la Police Municipale, ainsi que les relations police-justice-bailleurs sociaux. Enfin, la Ville, en mobilisant d'autres services (vie nocturne, prévention de la délinquance-médiation, aménagement, directions de quartiers), jouera pleinement son rôle afin d'améliorer la sécurité et la tranquillité publiques, à l'appui et en complément du travail répressif.
- De **se donner les moyens d'observer ensemble leur évolution** grâce à la mission confiée à l'APRAS d'Observatoire de la délinquance et des violences sexistes et sexuelles, et à la mobilisation par chacun d'indicateurs de suivi de son activité et de ses effets.
- D'être **présents sur les temps de partage d'informations**, de rendu-compte aux habitants de la teneur des actions menées et de co-construction de réponses pluridimensionnelles.

Les propositions d'actions à mettre en œuvre et à soutenir au cours de la période sont consignées dans un tableau de bord permettant un suivi et une actualisation annuels. Parmi ces actions, on peut notamment mentionner :

Les engagements de la Ville de Rennes

→ Renforcer les effectifs de la Police Municipale (+ 40 agents)

dès 2022 afin d'amplifier la présence des policiers municipaux, en proximité avec les habitants, via notamment des parcours d'îlotage dans l'ensemble des quartiers rennais. Faire évoluer son organisation et son matériel ; une dotation en pistolet à impulsion électrique sera effective dès 2021.

→ **Étendre les horaires de service de la Police Municipale** : présence dans l'ensemble des quartiers jusqu'à 20h ; **présence nocturne en centre-ville jusqu'à 2h30** les fins de semaines (jeudis/vendredis/samedis) ; présence désormais systématique les dimanches.

→ **Mettre en place une équipe chargée de lutter contre les incivilités du quotidien (15 agents)** : tags, dépôts sauvages, stationnements gênants...

→ Adapter régulièrement le dispositif municipal de vidéo protection en concertation étroite avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

→ **Solliciter plus régulièrement l'avis des référents sûreté de la DDSP** afin d'envisager des solutions d'aménagement des sites en prévention de problématiques de sécurité ou de tranquillité.

→ **Renforcer encore les dispositifs de médiation** par le déploiement de renforts pour la saison d'été, l'inscription dans le temps du dispositif de médiateurs municipaux volontaires, et la coopération entre les dispositifs existants (jour, nuit, école, voisinage notamment).

→ Assurer la coordination des interventions sur les situations de troubles de la tranquillité publique causées par des situations de **personnes en errance et/ou en situation de fragilité psychologique**. Ce travail est assuré concomitamment par trois agents municipaux dont les expertises croisées permettent d'éclairer chaque situation et de rechercher des solutions conciliant la fin des troubles causés et l'accès des personnes aux droits et aux soins.

→ Décliner à Rennes le Document Général d'Orientations métropolitain signé en 2018 en matière de prévention et de sécurité routière dans le cadre d'un plan d'actions rennais.

→ Créer des outils permettant une meilleure information des usagers sur les sanctions encourues en matière de tapage, de consommation et transport d'alcool, tant sur site (signalétique) que via des supports de sensibilisation (flyers...).

→ **Renforcer la communication grand public sur les ressources existantes en matière de trouble de voisinage** (état de la réglementation, dispositifs de médiation, de conciliation, huissiers de justice, ...), mettre à jour le guide du Bruit à Rennes et promouvoir le recours aux médiations collectives.



L'inscription de ces sujets dans la STSPD rennaise doit permettre à ses signataires de reconnaître collectivement le niveau de priorité de ces sujets pour les habitants et de mobiliser les moyens disponibles en conséquence.



Les engagements partenariaux

→ Mettre en place une **convention police-justice-bailleurs-ville** visant à renforcer, fluidifier et sécuriser juridiquement la contribution des bailleurs aux actions de prévention et de sécurisation des espaces et biens dont ils ont la gestion.

→ Pérenniser la coopération expérimentée en 2020 entre la Police Nationale, la Police Municipale et les bailleurs visant à faciliter l'enlèvement des véhicules deux roues impliqués dans les pratiques de rodéos sauvages et stationnés illégalement.

→ **Expérimenter à Rennes l'Amende Forfaitaire Délictuelle (AFD) pour occupation abusive d'espaces privés (halls, escaliers, caves...).**

→ Actualiser la convention de coordination Police Nationale-Police Municipale dans le sens d'une complémentarité des interventions, respectueuse des champs de compétence respectifs.

→ Mettre en place une convention Ville-Kéolis-DDSP 35 pour articuler au mieux les coopérations nécessaires à la sécurisation des transports en commun ainsi que des espaces publics aux abords des stations et arrêts de bus.

→ Réfléchir en termes d'aménagement des espaces privés et/ou publics aux moyens de lutter contre les incivilités, occupations abusives et faits de délinquance, en mobilisant l'expertise des référents sûreté de la Police Nationale.

→ **Favoriser l'occupation positive de l'espace public** en encourageant les projets associatifs hors les murs, en soutenant et en accompagnant les initiatives des habitants. La Ville de Rennes soutient traditionnellement ces projets dans un objectif d'animation sociale des quartiers et de convivialité ; les bailleurs et les services de police (actions de prévention routière, accompagnement de pédibus sur les trajets scolaires, ...) ont également contribué à de telles actions, dont le développement sera recherché.

→ Mobiliser des partenariats plus structurants autour de l'enjeu de communiquer et de faire de la **prévention auprès des jeunes sur les consommations à risque et sur la notion de violences sexistes et sexuelles** (harcèlement de rue, et notion de consentement notamment).



Les Groupes de Partenariat Opérationnel (GPO)

Cette instance déployée dans le cadre de la police de sécurité du quotidien initiée par le Ministère de l'Intérieur en juin 2019 est venue structurer et systématiser les "rendez-vous mensuels sécurité" qui avaient été localement instaurés dans le cadre de la précédente STSPD. Ce nouveau format de travail réunit chaque mois sur chaque secteur d'intervention de la DDSP, le chef de secteur de la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) accompagné du Délégué Cohésion Police Population (DCPP), les services municipaux concernés (Directions de quartier, Police Municipale, Service Prévention de la Délinquance-Médiation), les bailleurs sociaux, les médiateurs de jour, les médiateurs de nuit, l'Équipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS), Kéolis (sur certains quartiers), et les délégués du Préfet.

Elle permet le traitement en proximité des problématiques de sécurité et de tranquillité publique recensées de manière exhaustive. Le bilan qui vient d'être réalisé à deux ans de fonctionnement fait état d'une réelle satisfaction de ses participants et de très nombreux exemples de problématiques traitées et résolues grâce à la coopération : situations de troubles causées par des personnes en fragilité psychologique, occupations illicites de caves, enlèvements à froid d'engins motorisés impliqués dans des activités de rodéos sauvages, impulsion de projets d'aménagements de prévention situationnelle...

Elle permet également, grâce à la présence des EMAS, du SPDM, des Directions de Quartiers et des délégués du Préfet, de faire le lien avec les acteurs jeunesse des quartiers, de favoriser des temps d'explications et de rencontres entre services de police et habitants, et d'harmoniser les discours entre services vis-à-vis des habitants.

Enfin, elle alimente entre partenaires de terrain une relation de confiance propice à la réactivité des réflexions et réponses face à de nouvelles problématiques.

Le besoin d'une présence plus systématique du partenaire Kéolis, et ponctuellement d'autres acteurs susceptibles d'être ressource (SPIP, Parquet, ...) a également été mis en avant dans le bilan, ainsi que la nécessité de faire perdurer cette instance en y assurant une continuité dans la représentation de chaque structure partenaire.

C'est pourquoi la présente STSPD entérine les principes suivants :

- La pérennité de cette instance de travail très opérationnelle.
- La co-animation de ses réunions par la DDSP et la Ville.
- Son évaluation régulière propice au maintien effectif de l'engagement de chacun.



AXE 2

RENFORCER LA PRÉVENTION AUPRÈS DES JEUNES ET AGIR AVEC ET AUX CÔTÉS DES PARENTS

Dans la continuité des préconisations de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020-2024, la prévention auprès des jeunes dès le plus jeune âge et un travail avec les parents doivent être engagés en priorité.

La part des mineurs parmi les personnes mises en cause a varié entre 500 et 600 individus entre 2015 et 2019, ce qui représente, selon les années, entre 18% et 27% du total des personnes mises en cause. On note que cet indicateur a connu une hausse constante depuis 2010 (12.6 % en 2010) avec une augmentation notable en 2016 et 2017 (27 %), qui correspondent aux premières vagues d'arrivée à Rennes de Jeunes Étrangers en Errance (JEE).

En effet, Rennes, comme de nombreuses métropoles françaises et européennes, s'est trouvée confrontée depuis 2017 à l'arrivée de mineurs ou jeunes majeurs étrangers, sans attache sur le territoire national, et dont la délinquance souvent violente dans le centre-ville de Rennes génère régulièrement un très fort trouble à l'ordre public. Outre la réponse répressive des faits, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des moyens d'entrer en relation avec ces publics sur un autre registre, d'accueil et de bienveillance, afin notamment de favoriser l'adhésion de ceux qui, étant mineurs, pourraient bénéficier des dispositifs de Protection de l'Enfance portés par le Département et/ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre de leurs compétences, et échapper ainsi à l'emprise des réseaux de délinquance.

Si la proportion du nombre de mineurs mis en cause est de nouveau à la baisse depuis 2018 (24 % en 2019 et 21 % en 2020), **deux caractéristiques, indépendamment du poids de l'activité des JEE dans ce pourcentage, appellent de nouvelles mobilisations :**

→ D'une part, la part croissante parmi les faits de délinquance attribués aux mineurs des infractions à la législation sur les stupéfiants (avec toujours une majorité de faits de consommation, mais une part d'activités liées à la revente, voire au trafic, qui prend de l'importance).

→ D'autre part, le rajeunissement des jeunes impliqués dans les faits de violences, bagarres et autres règlements de compte en sortie d'école, avec un rôle catalyseur des réseaux sociaux pointé par l'ensemble des professionnels (médiateurs, enseignants, animateurs du secteur socio-culturel et périscolaire, ...).

Les propositions d'actions à mettre en œuvre et à soutenir au cours de la période sont consignées dans un tableau de bord permettant un suivi et une actualisation annuels. Parmi ces actions, on peut notamment mentionner :

- Renforcer et coordonner la stratégie de prévention auprès de tous les jeunes (prévention primaire).
- Renforcer l'égalité des chances et favoriser l'acquisition des compétences psycho-sociales.
- Renforcer la cohérence des interventions socio-éducatives auprès des jeunes en fragilité (prévention secondaire).
- Soutenir la parentalité et associer les parents aux actions de prévention mises en œuvre.
- Améliorer la relation avec les Jeunes Étrangers en Errance afin de favoriser l'adhésion des mineurs aux accompagnements proposés par le Département dans le cadre de la Protection de l'Enfance ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'inscription de ces sujets dans la STSPD rennaise doit permettre :

- De renforcer les coopérations entre la Ville, le Département, l'Éducation Nationale et les associations susceptibles d'être mobilisées.
- D'adapter régulièrement le contenu des interventions de prévention dans et hors l'école afin de tenir compte de l'évolution rapide des pratiques et aspirations des jeunes et de rester en veille sur les nouveaux risques.
- De concentrer les moyens publics (Ville, Etat, politique de la Ville...) de manière réactive sur les secteurs et/ou établissements les plus aux prises avec les phénomènes ciblés.

→ De préserver ou renforcer la cohérence des interventions et des discours éducatifs notamment dans les approches individuelles.

→ De recenser et renforcer les propositions à destination des parents, dans une posture d'écoute, de co-éducation et de soutien des situations difficiles et exposées à la délinquance.

→ De mobiliser l'ensemble des compétences nécessaires à l'amélioration des réponses apportées à Rennes au public des Jeunes Étrangers en Errance.

Les propositions d'actions à mettre en œuvre et soutenir au cours de la période 2021-2026 sont déclinées dans le tableau de bord joint en annexe.

Les engagements de la Ville de Rennes

→ **Soutenir financièrement les actions de prévention de la délinquance portant sur les thématiques suivantes : prévention de la violence et du harcèlement scolaires, égalité hommes-femmes, déconstruction des représentations positives des trafics, dangers liés à l'usage des réseaux sociaux, actions de rapprochement jeunes-polices, encouragement de la citoyenneté, pédagogie des valeurs de la République...** Il s'agira prioritairement d'actions s'adressant aux jeunes eux-mêmes, mais également d'actions visant à outiller par des rencontres d'interconnaissance et/ou de formation, les professionnels en lien avec les jeunes.

→ Développer les interventions de prévention en milieu scolaire portées, entre autres, par la Police Municipale ; favoriser également le partage d'expérience, les témoignages de parcours de sortie de délinquance, d'engagement citoyen valorisé, et de parcours d'insertion professionnelle réussis.

→ **Soutenir et renforcer les dispositifs de médiation permettant une présence sociale en proximité, dans et aux abords des écoles,** propice à l'objectivation des situations de tensions, et capable d'assurer une écoute et une intervention par le dialogue auprès des parties prenantes d'un conflit.

→ Favoriser, par l'animation d'instances de coopération territorialisées, la cohérence des interventions proposées en milieu scolaire et la coopération entre les établissements scolaires et le tissu associatif local.

→ **Développer des propositions visant à soutenir la parentalité face au risque de délinquance.** En écho aux inquiétudes formulées par les parents dans les cadres existants de soutien

à la parentalité, un calendrier de rendez-vous réguliers sera mis en place à l'échelle de la Ville. Groupes de parole sur un sujet spécifique, conférences, témoignages, ... seront proposés, en présence de partenaires ressources. Outre l'orientation par les partenaires de la Ville travaillant déjà en lien avec les familles (Centres sociaux, CAF, PRE, CDAS, PJJ, ...), la communication vers les familles intéressées sera également recherchée par la mobilisation, en réseau, de parents désireux de s'impliquer dans des actions de prévention.



En écho aux inquiétudes formulées par les parents dans les cadres existants de soutien à la parentalité, un calendrier de rendez-vous réguliers sera mis en place à l'échelle de la Ville. Groupes de parole sur un sujet spécifique, conférences, témoignages, ... seront proposés, en présence de partenaires ressources.





Les engagements partenariaux

→ **Maintenir et développer le dispositif de médiation à l'école cofinancé par l'Etat, la Ville et le Département.** Présent depuis 2013 à Maurepas, et étendu depuis 2016 dans quatre collèges et huit écoles primaires des quartiers politique de la Ville, ce dispositif, porté par l'association Optima, permet d'une part de soutenir les équipes éducatives dans la gestion de conflits entre élèves survenant dans ou aux abords des établissements, d'autre part d'améliorer l'articulation avec les partenaires associatifs locaux. Il permet enfin et surtout de former chaque année des élèves à devenir eux-mêmes médiateurs. Cette dynamique de médiation par les pairs, un peu mise à mal au cours des années 2020 et début 2021 du fait de la crise sanitaire doit être réengagée de manière volontariste dans les établissements déjà couverts, ainsi que sur trois nouveaux établissements, grâce à la création d'un cinquième poste de médiateur à l'école devant intervenir dans le collège des Hautes Ourmes et les écoles élémentaires Guillevic et Torigné, dès la rentrée 2021.

→ En situation de tension au sein ou aux abords d'un établissement scolaire, coordonner la présence des médiateurs, policiers municipaux et policiers nationaux de manière à optimiser les présences et à adapter les réponses à la réalité des situations, en lien avec les responsables d'établissements par le biais des EMAS.

→ **Expérimenter** dans le cadre d'un partenariat Ville-Education Nationale **l'intégration d'actions de prévention de la délinquance** dans trois collèges et leurs écoles primaires de rattachement **selon une logique de parcours citoyen permettant, d'un cycle à l'autre, au bénéfice des mêmes élèves, une continuité et une complémentarité plus structurantes des interventions.**

→ **Renforcer les moyens du Centre d'Education Citoyenne et de Loisirs de la Police Nationale (CECLPN)** afin de développer l'offre d'activités et de loisirs sur le quartier du Blossne, et de pouvoir accueillir plus de collégiens faisant l'objet d'une exclusion temporaire en lien avec les collèges du Blossne, mais également d'autres quartiers.

→ **Développer le rappel à l'ordre municipal auprès des enfants de 9 à 13 ans en partenariat avec le Parquet.** Il s'agit de cibler les interpellations d'enfants pour des faits ne donnant pas lieu à poursuite judiciaire mais suffisamment préoccupants pour justifier une telle convocation de l'enfant et de ses responsables légaux par la Maire. Selon les situations, ce rappel à l'ordre permet de rappeler les responsabilités parentales, d'informer sur les sanctions encourues par les mineurs, et d'orienter l'enfant et sa famille vers les ressources du territoire susceptibles d'avoir sur la situation un effet positif. L'Inspection Académique ayant mis en place en 2020 une convocation des familles et un contrat de responsabilité parentale (circulaire 2019) dans les situations de violences scolaires et/ou de poly-exclusions d'élève, il est proposé, en amont de l'une et l'autre de ces convocations (rappel à l'ordre Ville / contrat de responsabilité parentale Éducation nationale) un échange d'informations permettant d'identifier les situations faisant possiblement l'objet des deux circuits et de permettre une cohérence des discours et l'affichage d'une cohésion éducative vis-à-vis du jeune et de sa famille.

AXE 3

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES, ET TOUT PARTICULIÈREMENT DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES ET FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT

La Ville de Rennes est, comme l'ensemble du territoire national, concernée par la problématique des violences sexistes et sexuelles, laquelle nécessite une forte mobilisation de la part de l'ensemble des acteurs. La hausse des faits enregistrés par les services de police (+35% entre 2015 et 2020) peut être attribuée en partie à une plus grande libération de la parole des victimes ces dernières années, et à une vigilance accrue des services de police et de justice, ainsi que du grand public. Cette augmentation doit néanmoins plus que jamais mobiliser et donner lieu au déploiement de politiques publiques plus offensives, tant en matière d'accueil et d'accompagnement des victimes, que de sensibilisation du grand public et de l'ensemble des professionnels susceptibles, à un moment ou à un autre du parcours des victimes, de jouer un rôle déterminant.

En 2019, suite au Grenelle national sur les violences faites aux femmes, l'action publique s'est structurée en Ille-et-Vilaine dans le cadre d'un schéma directeur départemental élaboré sous l'égide de la Préfecture et du Procureur de la République de Rennes. Ce schéma répertorie 31 actions définies avec l'ensemble des acteurs, dont la Ville de Rennes.

La Ville de Rennes, déjà fortement mobilisée au cours de la précédente STSPD, entend prendre toute sa place dans cette mobilisation et contribuer avec détermination à la déclinaison, sur son territoire, de ces 31 actions.

De la même manière, les démarches de renforcement de l'accès au droit impulsées dans le cadre de la précédente STSPD doivent perdurer, afin que cet enjeu de connaissance de ses droits et des moyens de les faire respecter, soit une réalité pour tous. Cette démarche doit prendre en compte les différentes échelles territoriales, ainsi que l'ensemble des sujets juridiques nécessaires à l'inscription de chacun dans la Ville et dans sa citoyenneté.

C'est pourquoi les signataires de la présente Stratégie réaffirment les engagements suivants, afin d'agir à la fois en direction du grand public, mais aussi des professionnels de terrain confrontés à ces problématiques de violences faites aux femmes et de difficultés d'accès aux droits rencontrés par de nombreux Rennaises et Rennais :

- Renforcer la qualité et la lisibilité des dispositifs d'accueil et faciliter le parcours des victimes de violences sexistes et sexuelles.
- Associer les personnes concernées à la définition des politiques publiques.
- Déployer une communication et une sensibilisation auprès du grand public.
- Soutenir les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des victimes.
- Favoriser la coordination des dispositifs en direction des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles.
- Renforcer la culture commune et les ressources en termes d'observation du phénomène, de repérage, d'accueil et d'accompagnement.
- Renforcer la prise en charge des auteurs.
- Soutenir les victimes d'infractions pénales et promouvoir l'accès au droit.
- Favoriser l'accès au droit auprès des publics vulnérables.
- Améliorer la visibilité des ressources et de l'information à destination du grand public.



Les propositions d'actions à mettre en œuvre et soutenir au cours de la période 2021-2026 en regard de ces enjeux sont déclinées dans le tableau de bord joint en annexe. Elles renvoient à des champs de compétences croisés et à de multiples expertises, aussi sont-elles nécessairement partenariales.

Parmi les actions dont la présente Stratégie entend soutenir la mise en œuvre, on peut notamment mentionner :

En matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (dont violences intrafamiliales)

→ **Le cofinancement Etat-Département-Ville d'un poste d'Intervenant Social en Commissariat porté par l'ASFAD sur le territoire rennais.**

→ **L'animation conjointe par la Ville et l'Etat (DRDFE) du réseau rennais de lutte contre les violences faites aux femmes** composé de l'ensemble des professionnels, associatifs et institutionnels présents sur le territoire rennais et impliqués dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (Préfecture d'Ille-et-Vilaine ; Délégation régionale Droits des femmes et égalité ; DDSP ; SSIAP ; Sûreté départementale ; psychologue au commissariat ; bureau aide aux victimes ; Parquet ; Tribunal Judiciaire ; SPIP ; PJJ ; CDAS et autres services départementaux ; services Ville de Rennes ; CHU ; Université de Rennes 2 : Institut de criminologie et sciences humaines ; Samu social ; CIDFF ; ASFAD ; Mouvement Français du Planning Familial ; AIS 35 ; Sos Victimes 35 ; UAIR...).

→ **La coordination d'une démarche visant l'amélioration des accueils / orientations et accompagnements existants**, notamment en lien avec les projets sur le territoire (évolution de son accueil de jour pour l'ASFAD, ouverture d'une Maison des Femmes au CHU et d'une Maison de la confiance et des familles de la Gendarmerie, ...); viser dans ce cadre l'émergence d'un espace ressources sur toutes les formes de violence.

→ La promotion d'une culture commune de cette problématique et de ses enjeux localement par :

- La conduite ou le soutien à des démarches d'observation permettant d'améliorer la connaissance des phénomènes relevant de violences sexistes et sexuelles à Rennes (VIF, harcèlement de rue, fait prostitutionnel, ...).
- **Le soutien à l'élaboration de supports de communication / sensibilisation** (à destination des professionnels et du grand public), par exemple, le guide ressources à destination des professionnels non spécialisés édité en juin 2021, qui donne des clés d'appréhension d'une situation de violence conjugale, des conseils pour l'accueil et l'écoute des victimes, explique le cadre légal en la matière, les différentes mesures de protection auxquelles peuvent aspirer les victimes, ainsi que les contacts des acteurs ressources du territoire pour les femmes, les enfants, et également les auteurs.
- **La mise en place de sessions régulières de sensibilisation interprofessionnelles** sur le territoire.

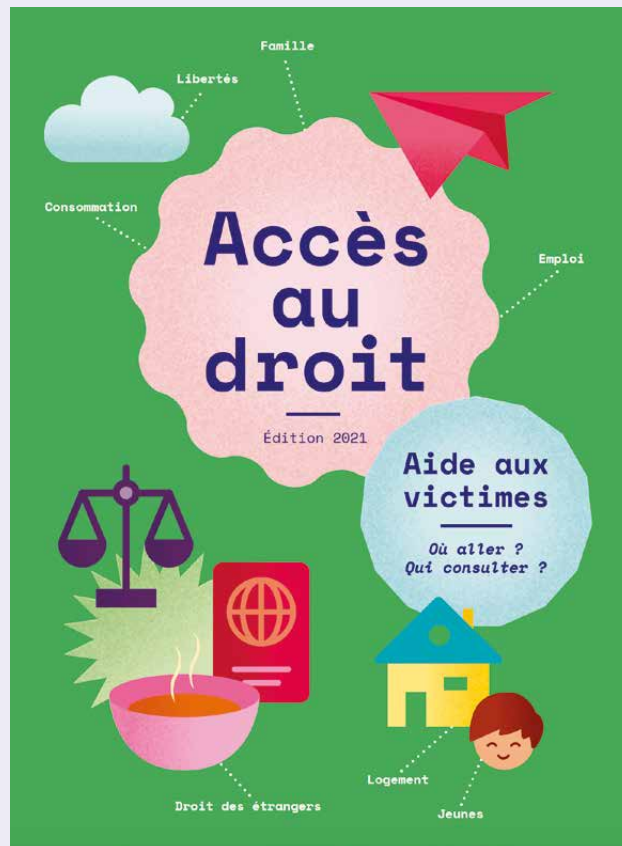
→ La Ville de Rennes s'engage enfin à former ses agents de Police Municipale à mieux appréhender les notions de harcèlement de rue afin de mieux repérer ces situations, d'en soutenir et réassurer les victimes, et d'en réprimer les auteurs. Elle s'engage également à travailler des propositions d'actions en partenariat avec les professionnels de la restauration et des établissements de nuit dans le cadre du Conseil de la Nuit.

En matière de promotion de l'accès au droit, de nombreuses actions ont été mises en œuvre au cours de la précédente période, en partenariat notamment entre la Ville de Rennes, le Centre Départemental de l'Accès au Droit en Ile-et- Vilaine et les associations spécialisées. Il convient de maintenir la dynamique engagée autour des deux enjeux principaux suivants :

- Favoriser l'accès au droit auprès des publics vulnérables.
- Améliorer la visibilité des ressources et de l'information à destination du grand public.

À cette fin, les partenaires s'engagent :

- À actualiser tous les deux ans l'annuaire des ressources disponibles à Rennes en matière d'accès au Droit et d'aide aux victimes.
- À reconduire tous les deux ans le temps fort grand public dédié à l'accès au Droit : Place des Droits.
- À travailler sur la cohérence et la visibilité du maillage (thématique et territorial) des permanences juridiques à Rennes.



La Ville de Rennes, déjà fortement mobilisée au cours de la précédente STSPD, entend prendre toute sa place dans cette mobilisation et contribuer avec détermination à la déclinaison, sur son territoire, de ces 31 actions du schéma départemental.

ENJEU TRANSVERSAL : RENFORCER LA PLACE DES HABITANTS ET AMÉLIORER LA RELATION POLICES-POPULATION

L'implication des habitants dans le processus de co-production des politiques de sécurité et de tranquillité publique est une donnée essentielle de leur mise en œuvre. Elle permet d'une part une meilleure appropriation des réponses et des dispositifs mis en œuvre pour traiter les problèmes ; elle permet aussi aux habitants, victimes, témoins, ou encore riverains confrontés à certaines problématiques, de se sentir mieux soutenus, plus légitimes dans leurs recours, et également parties prenantes des réponses apportées.

Il existe à Rennes depuis 2015 un dispositif dit des "Habitants Référents Sécurité", qui permet à des membres des Conseils de Quartiers de participer aux instances du CLSPD en vue d'informer directement les pouvoirs publics sur les problématiques d'insécurité auxquelles sont confrontés les Rennais et les Rennaises, et ainsi d'orienter et d'enrichir les réponses mises en œuvre. Néanmoins, le bilan de ce dispositif a pointé plusieurs améliorations possibles.

Plus globalement, le Livre blanc de la Sécurité et de la Tranquillité Publique à Rennes a montré chez les participants une faible connaissance des dispositifs rennais mis en place en matière de prévention de la délinquance, de médiation et de sécurité, et une très forte attente des habitants de disposer d'informations fiables sur la teneur des problèmes et sur le travail mis en œuvre pour y répondre et ses résultats. Cette attente doit mobiliser les partenaires du CLSPD de Rennes sur des propositions de supports et de formats adaptés pour communiquer régulièrement sur ces sujets.

Enfin, la concertation préalable a mis en évidence une appréciation mitigée de la qualité de la relation de la population avec les services de police. Les habitants ont exprimé leurs attentes fortes d'un dialogue direct plus facile avec les forces de police, de mieux connaître leurs modalités d'intervention, et pour un accueil qui reste à améliorer.

La qualité de cette relation est un pilier fondamental du socle républicain. La reconnaissance du travail de la police et de la justice au service de la sécurité de tous est particulièrement importante à préserver, et même à promouvoir, aussi les signataires de la présente Stratégie s'engagent à faire de cet enjeu

transversal à l'ensemble des quartiers et des sujets une priorité commune, et à consacrer du temps et des moyens au développement de propositions. Ces dernières devront tendre à mieux informer les habitants sur leurs actions d'une part, et à améliorer, d'autre part, la qualité de la relation police-population.

Des propositions d'actions à mettre en œuvre et soutenir au cours de la période 2021-2026 seront mises en œuvre en ce sens.

Il s'agit notamment de :

→ Renforcer les liens entre les instances de participation citoyenne et les acteurs de la sécurité, de la tranquillité et de la prévention.

→ **Redynamiser le fonctionnement du groupe des Habitants référents Sécurité** : élargir sa base de désignation par un tirage au sort complémentaire de 10 membres, renforcer ses liens avec les autres instances de participation citoyenne, élaborer une charte de fonctionnement et un livret d'accueil, programmer 4 rencontres/formations/visites par an.

→ **Innover sur des formats de communication sur les sujets prévention/sécurité/tranquillité.**

→ **Expérimenter des permanences d'accueil PM/PN dans des équipements de quartier** pour dialoguer en proximité avec les habitants.

→ **Mettre en œuvre le bureau mobile de proximité de la Police Municipale.**

→ **Travailler au renforcement de la qualité de la relation polices-population à Rennes :**

- Mettre en œuvre des outils de diagnostic / mesure de la qualité de la relation polices-population à Rennes et des axes de progrès sur lesquels un travail pourrait être engagé.
- Concrétiser le projet de Maison de la Tranquillité (lieu d'accueil unique pour les questions qui touchent à la sécurité et plus généralement à la tranquillité publique).



GOVERNANCE

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine, la Direction Départementale de la Sécurité Publique, le Parquet de Rennes, la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale, les services du Département d'Ille-et-Vilaine, et la Direction Action Territoriale et Tranquillité Publique de la Ville de Rennes ainsi que l'ensemble des services municipaux sont chargés, chacun dans le respect de ses compétences et de ses responsabilités, de mettre en œuvre les engagements de la présente Stratégie Territoriale.

Les instances de gouvernance mobilisées pour ce faire sont les suivantes :

→ **Les Groupes de Partenariat Opérationnels** mensuels dans les quartiers – GPO. Ces derniers réunissent mensuellement à l'échelle des quartiers (secteurs DDSP) les responsables territoriaux des institutions / organismes suivants : Police Nationale, Police Municipale, bailleurs sociaux, services de médiation, Directions de Quartiers, Service Prévention de la Délinquance Médiation, Équipe Mobile Académique de Sécurité, un représentant de Kéolis, ainsi que le délégué du Préfet, et permettent de passer en revue les problématiques de sécurité et de tranquillité publique afin d'y apporter des réponses complémentaires et concertées.

→ **Les cellules de veille semestrielles territorialisées** – CDV. Ces dernières réunissent tous les 6 mois, sous la présidence de Mme la Maire ou de son représentant, ainsi que de Monsieur le Préfet ou son représentant, et en présence des Habitants référents sécurité, l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs présents sur le secteur concerné afin de partager une appréciation de la situation en matière de sécurité/tranquillité, d'actualiser les points de vigilance et de rendre compte des actions mises en œuvre.

→ **La Cellule Sécurité Tranquillité Publique** – CSTP. Cette dernière est réunie à l'initiative conjointe de la Ville et de la Préfecture, autant que de besoin, afin de faire un point sur la situation des quartiers, et de passer en revue les établissements de nuit, bars/débit de boisson faisant l'objet d'une vigilance, voire de contrôles du respect de la réglementation. Elle est composée de représentants de la Ville (Adjointe en charge de la Sécurité, Direction de la Tranquillité Publique, Direction de la Police

Municipale et du Domaine Public, Service de coordination du CLSPD) d'un représentant de la Préfecture (Direction du cabinet de M. le Préfet), du Parquet, de la DDSP, de la Gendarmerie et de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale.

→ **Le Comité de pilotage du CLSPD** – COPIL (restreint ou plénier). Il rassemble les représentants des signataires de la présente STSPD (instance politique) ainsi que des représentants des bailleurs sociaux, des services du SPIP, de la PJJ, et du SDIS. L'APRAS, en tant qu'Observatoire de la Délinquance et des violences sexistes et sexuelles y est également conviée. Ce comité de pilotage permet de faire un point de situation sur l'évolution de la délinquance, de définir chaque année la commande faite à l'APRAS en matière d'Observation de la délinquance, de prendre connaissance du bilan de projets spécifiques (études, expérimentations, ...), voire d'en valider le lancement, et de préparer l'Assemblée Plénière annuelle. Il est organisé deux fois par an aux mois de novembre et d'avril ; une réunion supplémentaire peut, le cas échéant être organisée en regard de l'actualité.

→ **L'Assemblée Plénière annuelle du CLSPD**. Elle réunit annuellement, sous la présidence de Mme la Maire et de Monsieur le Préfet, et en présence des habitants référents sécurité, l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels impliqués dans la mise en œuvre de la STSPD sur le territoire rennais. Elle permet le partage des travaux de l'Observatoire de la Délinquance et des violences sexistes et sexuelles, ainsi que la présentation du bilan des actions menées.

La gouvernance stratégique du CLSPD s'étendra au suivi du Contrat de Sécurité Intégrée, le CSI garantissant les moyens alloués à la mise en œuvre de la STSPD.

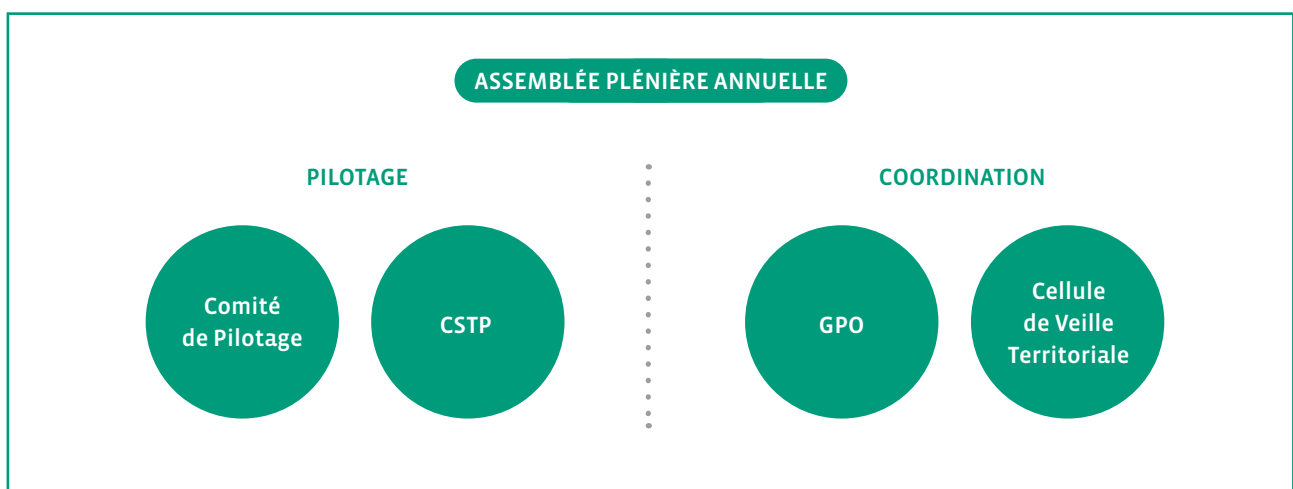
En amont de chaque Assemblée Plénière du CLSPD, une actualisation des indicateurs sera effectuée dans le cadre des Cellules Sécurité Tranquillité Publique, et un pré-bilan sera partagé en Comité de pilotage du CLSPD. Ces mêmes instances seront les lieux de suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée, ainsi que de la convention de coordination PM/PN.

D'autres espaces de travail thématique peuvent également être mobilisés, et d'autres, ponctuellement mis en place, notamment :

- La Cellule de veille Jeunes Étrangers en Errance se réunira 3 fois par an.
- Une Coordination Espaces Publics-Errance sera proposée 3 à 4 fois par an.
- Le réseau professionnel de lutte contre les violences faites aux femmes se réunira 4 à 5 fois par an.
- Une coordination des actions conduites en partenariat Ville-Éducation Nationale sera mise en place.
- Une instance de travail commune aux différents opérateurs de médiation, initiée en 2020, sera reconduite.

Le Service Prévention de la Délinquance-Médiation de la Ville de Rennes est plus spécifiquement chargé de la mise en place et de l'animation de ces différents temps de travail. Il sera rendu compte chaque année en Assemblée Plénière de l'état d'avancement de ces engagements renouvelés.

LA GOUVERNANCE DU CLSPD DE RENNES



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

LEXIQUE

AFD : Amende Forfaitaire Délictuelle

AP : Assemblée Plénière du CLSPD

AIS 35 : Association pour l'Insertion Sociale

ALFADI : Association Logement et Familles en Difficultés

APRAS : Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (porte l'ODVSS à Rennes)

ASE : Aide Sociale à l'Enfance – Compétence du Département

ARS : Agence Régionale de Santé – service de l'Etat

CAF : Caisse d'Allocations Familiales – service de l'Etat

CDAS : Centre Départemental d'Action Sociale - Service du Département

CDAD : Conseil Départemental d'Accès au Droit – service de l'Etat

CDV : Cellule De Veille

CHU : Centre Hospitalier Universitaire

CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

CECLPN : Centre d'Education Citoyenne et de Loisirs de la Police Nationale

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

COFIL : Comité de Pilotage du CLSPD

CROSS : Cellule de Renseignement Opérationnel sur les Stupéfiants

CSI : Contrat de Sécurité Intégrée

CSTP : Cellule Sécurité Tranquillité Publique

D-CODE : Permanence d'accès au droit des Jeunes (localisée au 4 Bis principalement, et dans les quartiers)

DASEN : Direction Académique des Services de l'Education Nationale

DATTP : Direction Action Territoriale et Tranquillité Publique

DAJE : Direction Associations Jeunesse Egalité

DAUH : Direction Aménagement Urbain et Habitat – service municipal/métropolitain

DCPP : Délégué Cohésion Police – Population – fonction rattachée à la DDSP

DEE : Direction Education Enfance – service municipal

DDSP : Direction Départementale de la Sécurité Publique

DGCOM : Direction Communication – service municipal

DJB : Direction des Jardins et de la Biodiversité – service municipal

DPMDP : Direction de la Police Municipale et du Domaine Public – service municipal

DQ : Direction de Quartier /DQC (Centre), DQNE (nord-est), ...

DRDFE : Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité –service de l'Etat

DSPH : Direction Santé Publique Handicap– service municipal

DVGTS : Direction Voirie Gestion Trafic et Sécurité – service municipal/métropolitain

EMAS : Equipe Mobile Académique de Sécurité

FIPD : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

GDV : Gens Du Voyage

GPO : Groupe de Partenariat Opérationnel

ILS : Infraction à la Législation sur les Stupéfiants

IRAS : Indicateurs Relatifs à l'Activité des Services (de police)

IPM : Ivresse Publique et Manifeste

JEE : Jeunes Etrangers en Errance (appellation privilégiée par le CLSPD pour désigner les jeunes, mineurs ou majeurs, délinquants, et non pris en charge par le Département)

LVFF : Lutte contre les Violences Faites aux Femmes

MNA : Mineurs Non Accompagnés pris en charge par le Département au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance

MPST : Mission Promotion Santé Territoires – service municipal

ODVSS : Observatoire de la Délinquance et des Violences Sexistes et Sexuelles

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PEL : Projet Educatif Local

PIE : Pistolet à Impulsion Electrique

PM : Police Municipale

PN : Police Nationale

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse – service de l'Etat

PRE : Projet de Réussite Educative – service municipal

PV : Procès-Verbal

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

SPDM : Service Prévention de la Délinquance – Médiation – service municipal

SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – service de l'Etat

SNPD : Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance

SSENV : Service Santé Environnement – service municipal

STSPD : Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

TIG : Travail d'Intérêt Général

TNR : Travail Non Rémunéré

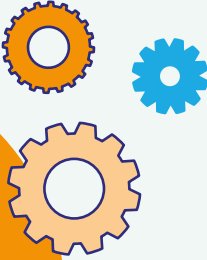
UAIR : Union des Associations Interculturelles de Rennes

VFF : Violences Faites aux femmes

VIF : Violences Intrafamiliales

VSS : Violences Sexistes et Sexuelles

Axes	Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels
1 Assurer la sécurité et la tranquillité des Rennaises et des Rennais	Agir sur les principaux problèmes de sécurité	Renforcer et soutenir la lutte contre les trafics de stupéfiants
		Lutter contre la délinquance routière et notamment les rodéos sauvages
	Lutter contre les incivilités sur les espaces publics et préserver la tranquillité résidentielle	Lutter contre la délinquance de voie publique notamment celle attribuée aux Jeunes Etrangers en Errance
		Rassurer les habitants dans leurs usages des espaces publics, mettre à mal les stratégies d'évitement et le sentiment d'insécurité, lutter contre le harcèlement de rue notamment, et favoriser les occupations positives
Développer des actions de prévention de la récidive	Lutter contre les occupations abusives d'espaces privés et les troubles de voisinage	Prévenir et lutter contre les incivilités (tags, dépôts sauvages, ...)
		Limiter les troubles sur les espaces publics (tapage, occupations abusives, alcoolisation, ...)
		Contrôler et réguler les pratiques festives notamment nocturnes, prévenir et lutter contre les excès liés à la consommation d'alcool, réguler l'organisation de barbecues "sauvages", impliquer les représentants des établissements de nuit...
2 Renforcer la prévention auprès des jeunes et agir avec et aux côtés des parents	Renforcer et coordonner la prévention auprès de tous les jeunes	Développer et renforcer la cohérence des actions de prévention hors et dans le cadre scolaire sur plusieurs thèmes identifiés comme prioritaires dans la lutte contre la délinquance. Actions à déployer/renforcer en encourageant les initiatives associatives et dans un partenariat plus soutenu avec les services de l'Education Nationale
	Renforcer les actions de prévention auprès des jeunes les plus fragiles	Renforcer la cohérence des interventions socio-éducatives auprès des jeunes en fragilité (repérage des difficultés, veille sur les situations d'exclusions temporaires, développement du rappel à l'ordre auprès des 9-13 ans en lien avec le Parquet en cohérence avec le contrat de responsabilité parentale conduit par l'Education Nationale sur les situations de poly-exclusion et/ou de violences scolaires)
	Soutenir la parentalité	Faire de la coéducation un axe central de la prévention de la délinquance des mineurs. Travailler la défiance parents / travail social, rompre l'isolement constaté des parents dont les enfants sont impliqués dans des trajectoires primo-délinquantes et soutenir leur rôle éducatif et leur volonté de s'impliquer dans des actions de prévention
	JEE / Mineurs en errance	Améliorer la connaissance et l'accompagnement des Jeunes Etrangers en Errance afin de prévenir les trajectoires délinquantes et de favoriser l'adhésion des mineurs aux accompagnements proposés par le Département dans le cadre de la Protection de l'Enfance et par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.
3 Améliorer la prise en charge des victimes, tout particulièrement des victimes de violences sexistes et sexuelles et favoriser l'accès au droit	Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles	Faciliter la lisibilité des ressources par la mise en place d'un dispositif d'accueil des femmes victimes (lieu dédié), renforcer la communication et la prévention auprès du grand public, favoriser l'association des femmes victimes au déploiement des actions publiques en la matière
	Soutenir les professionnels dans l'accueil et l'accompagnement des personnes vulnérables	Coordonner les acteurs impliqués dans la lutte contre les Violences Faites aux Femmes (animation du réseau LVFF), former les acteurs non spécialistes (sessions de sensibilisation interprofessionnelles), soutenir le travail en direction des auteurs, ...
	Soutenir les victimes et promouvoir l'accès au droit	Favoriser l'accès au droit, notamment auprès des publics vulnérables (jeunes, personnes en précarité sociale, ...). Améliorer la visibilité des ressources et de l'information grand public (annuaire de l'accès au Droit, temps fort Place des Droits, ...).
Axe transversal : Informer et associer les habitants et améliorer la relation police-population	Renforcer l'information et les participations des habitants à la coproduction de la sécurité et de la tranquillité à Rennes et améliorer la relation Polices-Population	Redynamiser le fonctionnement du groupe des Habitants référents Sécurité : renforcement du lien avec les autres instances de participation citoyenne, élaboration d'une charte de fonctionnement et d'un livret d'accueil, programmation de 4 à 5 rencontres/formations/visites par an. Mobilisation sur les projets de l'ensemble de la Stratégie
		Innover sur des formats de communication sur les sujets prévention/sécurité/tranquillité. Permettre un dialogue de proximité plus régulier
		Mettre en œuvre des outils de recueil et/ou de mesure de la qualité de la relation polices-population à Rennes



Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

VILLE DE RENNES

LA PRÉSENTE STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE EST SIGNÉE PAR :

Madame la Maire de Rennes

Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine

Monsieur le Procureur de la République près le tribunal de grande instance de Rennes

Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine